

Procès du harcèlement à l'école des profs

L'ex-directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Caen sera jugé, jeudi 13 février, pour harcèlement sexuel et moral. Une douzaine de personnes a déposé plainte.

Caennais depuis l'âge de 4 ans, pur produit de l'université de Caen, Stanislas Hommet fut, à sa nomination en 2010, l'un des plus jeunes directeurs d'une École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé), ce centre où l'on forme, dans chaque région, les futurs enseignants.

Spécialiste réputé de la Seconde Guerre mondiale, son « **travail acharné pour reconstituer une formation des enseignants** » avait même été salué d'une médaille du Mérite, en mars 2015, remise par le recteur.

« Courriels explicites »

La chute est brutale : il est suspendu en octobre 2016. Avant d'être démis de ses fonctions le 12 juillet 2017. L'administration lui reproche divers faits, dans une décision toujours publique sur Internet : « **Harcèlement moral et sexuel et comportements dévalorisants et/ou humiliants à l'égard de personnels et d'étudiantes ; manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelle ; attribution irrégulière d'un logement de fonction** », entre autres.

Une enquête au pénal est ouverte, en parallèle, dès mai 2017. Sur la trentaine de personnes entendues par l'antenne de Caen du Service régional de police judiciaire (SRPJ), une douzaine a porté plainte, selon nos informations. On devrait en retrouver une grande partie sur le banc des parties civiles au tribunal correctionnel de Caen.

Car le procès de l'ancien directeur s'y tiendra le jeudi 13 février. Stanislas Hommet, aujourd'hui âgé de 48 ans, comparaitra pour « **harcèlement moral** », entre septembre 2010 et octobre 2016, et « **harcèlement sexuel par personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction** », de septembre 2012 à août 2014.

« **Il écartait les gens petit à petit en leur enlevant des missions ou en les mutant sur un autre poste, avec l'appui d'autres services** », se souvient l'une des femmes qui l'accusent de harcèlement moral. Chez les étudiantes qui auraient été victimes de

harcèlement sexuel, ce sont des « **comportements ou discussions déplacées, à connotation sexuelle** » ou « **des courriels explicites** » qu'elles ont dénoncés. Il aurait laissé entendre que leurs études pourraient être compromises si elles ne répondaient pas à ses sollicitations.

Le mis en cause, qui anime aujourd'hui une agence de médiation culturelle, n'a pas souhaité prendre la parole avant son procès, indique son avocate, M^e Aline Lebret : « **Il s'expliquera à l'audience.** »

Laurent NEVEU



L'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Caen, centre où l'on forme les futurs enseignants. Archives Ouest-France